

C.L.É ARMANCON FORET D'OTHE 23.10.2023

L'an deux mil vingt-trois, le 23 Octobre, la commission locale d'énergie de l'Armançon Forêt d'Othe du Syndicat Départemental d'Énergies de l'Yonne (S.D.E.Y.), régulièrement convoquée, s'est réunie à MIGENNES 89400 90 avenue Jean Jaurès, sous la co-présidence de Monsieur Jean-Noël LOURY Président du SDEY et de Monsieur Rémy CLERIN vice-président du SDEY.

Etaient présents : M. GOUDROT, M. SAULET, M. BARRET, M. QUERET, M. BEGLIA, M. CHASSERY, M. CAMUS, M. BERGER, M. LORAIN, Mme CANCELA, M. PANNETIER, M. ZEIGER, M. ESNAULT, M. PREVOST, M. JUSSOT, M. GALLOIS, M. CHEVALLIER, M. BEROUDIAUX, M. DELAGNEAU, M. JAN.

Pour les entreprises : Monsieur David DUAUX entreprise SOMELEC et Monsieur Tristan CHEVREAU pour l'entreprise EQUANS.

Entreprise EIFFAGE absente non excusée.

Absents excusés : M. DELILLE, Mme BILLIET, M. Laurent CHAT, M. Gérard CHAT, M. AOMAR.

Le personnel du SDEY présents à cette assemblée : Éric GENTIS (Directeur Général des Services), Emeline RIMBAULT (Directrice Générale Adjointe en charge de l'administration générale et des finances), Nicolas LUX (Directeur Général Adjoint en charge des services techniques), Marie-Laure MICHOT responsable des services Electrification / Eclairage public, Thomas BOUGIS (Chargé d'affaires Eclairage Public / Electrification Rurale de ce secteur), Julie KLOETZLEN (Secrétaire de la CLE de l'Armançon), Cédric PHILBERT (Conseiller en Energie Partagé), Augustin BALLU (Chargé de mission Energies Renouvelables).

Monsieur CLERIN remercie tous les élus de leur présence à cette assemblée. Il remercie également les représentants du SDEY et des entreprises, qui sont venus à cette réunion afin d'apporter des informations et répondre aux éventuelles questions des délégués.

En préambule, Monsieur LOURY remercie à son tour les élus qui sont venus assister aux Assises et rappelle l'ordre du jour. Avant de démarrer la séance Monsieur LOURY souhaite rappeler la principale actualité du SDEY, à savoir la nouvelle tarification des bornes. En effet, compte tenu de la grande disparité de prix sur l'ensemble de la région, le SDEY a voté la mise en place d'un tarif en adéquation avec la moyenne des tarifs pratiqués dans la région. Ce point sera développé plus en détail au cours de la présentation qui va suivre.



ORDRE DU JOUR

1. Point sur la stratégie d'investissement du SDEY,
2. Explication de l'actualisation des prix,
3. Présentation du cadastre solaire,
4. Point sur le groupement d'achat d'énergies,
5. L'Harmonisation des tarifs des recharges des bornes pour véhicules électriques,
6. Les actualités d'ENEDIS et un focus avec le SDEY sur la loi APER,
7. Les actualités de GRDF.

1 POINT SUR LA STRATEGIE D'INVESTISSEMENT DU SDEY

Emeline RIMBAULT Directrice Adjointe, rappelle que l'électrification et l'éclairage public sont le cœur de métier du SDEY et propose de faire un bilan à mi-mandat. Celui-ci, fait état d'environ 64 millions d'Euros de commande de travaux depuis trois ans, avec une année record en 2022 qui comptabilise à elle seule 35 millions d'euros de travaux.

- Ce pic de commandes en 2022 s'explique d'une part, par le renouvellement des marchés de travaux avec un risque d'inflation, ce qui a amené le SDEY à commander un maximum d'opérations avant la date de fin de marché, pour garantir aux communes les mêmes prix pratiqués depuis 4 ans. D'autre part, la signature du nouveau contrat de concession avec ENEDIS ayant conduit à l'ouverture d'une nouvelle enveloppe de subvention dite « Convention de modernisation », dédiée principalement aux travaux de sécurisation, a permis de commander un volume important d'études en vue d'une programmation de travaux s'étalant jusqu'en 2026.
- Par ailleurs, l'emprunt contracté pour réaliser les rénovations globales a impulsé 13 millions de commandes en 2022. Soit 14000 points lumineux rénovés, pour des économies à effet immédiat.
- Enfin, un rythme d'investissement très soutenu en 2022, pour une année 2023 plus calme en termes de commandes mais pas en termes d'ouvrages, puisque l'ensemble des commandes passées en fin d'année 2022 ont vu leurs travaux se réaliser en 2023, voir 2024.
- **ZOOM sur le secteur de l'Armançon : 342 876 € de commandes pour 90% d'extensions. Mais les travaux commandés en 2022 glissent sur 2023 et 2024.**



Programme de travaux 2024 secteur Armançon :

Dissimulations :

Dans le but de finaliser la programmation des travaux 2024, selon le classement des demandes de dissimulations (voir en annexe la présentation), le bureau a proposé de retenir les affaires suivantes, sous réserve des crédits disponibles et du vote du comité :

1. **BELLECHAUME** dissimulation rue du Professeur Ramon,
2. **ST MAURICE THIZOUAILLE** dissimulation Rue du Vieux Poux et rue Mathieu,
3. **NEUVY SAUTOUR** dissimulation rue du Four,

Monsieur LOURY explique que toutes les communes ne peuvent pas être retenues du fait du nombre de demandes. Cependant, si une commune souhaite se désister il faut prévenir rapidement les agents du SDEY, afin de faire remonter un autre projet.

Eclairage public :

Aujourd'hui 30 communes sont en liste d'attente pour des travaux de rénovation globale en télégestion. Le syndicat aura la possibilité de réaliser pour environ 2 millions d'euros d'investissement maximum pour ce type d'opération.

Sur ce secteur, les communes de

1. **BRION et**
2. **EPINEAU LES VOVES,**

Sont fléchées pour 2024, sous réserve des crédits disponibles et du comité qui doit voter des critères de priorité.

Sécurisations :

Le programme de sécurisation étant bouclé jusqu'en 2025, toute nouvelle demande, ne pourra être prise en charge avant 2026.

Les sécurisations fléchées pour 2024 sont :

1. **VALRAVILLON** Guerchy rue Jean Regnier, **travaux en 2024**
2. **VALRAVILLON** Laduz rue de l'Eglise, **travaux en 2024**
3. **BELLECHAUME** rue du Professeur Ramon **travaux 2024**
4. **ESNON** rue de Villepied tranche 2, **travaux 2024**

Sous réserve des crédits disponibles et du vote du comité.

Monsieur CLERIN demande à l'assemblée s'il y a des questions concernant les travaux :

- ✚ *Monsieur LORAIN pour la commune de Fleury la Vallée demande quand auront lieu les travaux de sécurisation et de dissimulation qui sont en étude ?
Compte tenu d'une part, du volume important de travaux de sécurisation déjà programmé jusqu'en 2025 et d'autre part de la quantité de travaux demandé par la commune, le SDEY n'a pas encore eu la possibilité d'inscrire ces travaux dans un programme de financement avant 2025-2026.*



- ✚ Monsieur GALOIS maire de Paroy sur Tholon demande quand est-ce qu'il pourra recevoir un devis pour les travaux d'éclairage public de sa commune ?

Les équipes du SDEY reviendront vers Monsieur le Maire, dès que des crédits seront disponibles au budget 2024.

- ✚ Monsieur Gérard DELAGNEAU maire de Sormery, s'adresse à Monsieur FREGUIN Directeur ENEDIS Yonne, pour lui demander comment cet organisme peut-il anticiper les coupures de courant liées aux tempêtes et autres aléas climatiques ?

Monsieur FREGUIN évoque des budgets dédiés à l'élagage de la végétation à proximité des lignes haute-tension. Néanmoins, dans certaines parcelles de bois, la problématique n'est pas liée à la proximité directe de la végétation, mais à la hauteur des arbres [certains peuvent atteindre jusqu'à 30 mètres de haut], pourtant ils ne rentrent pas dans le périmètre d'intervention d'ENEDIS (120 mètres de part et d'autre des lignes de tension supérieure à 150 kv). Alors que les propriétaires des parcelles n'ont pas forcément les moyens financiers de faire élaguer ces arbres, ces derniers causent de lourds dégâts lorsqu'ils tombent sur les ouvrages.

2 EXPLICATION SUR L'ACTUALISATION DES PRIX

Nicolas LUX, explique que l'impact de l'inflation de l'année 2021-2022 a eu une forte incidence sur les factures de travaux EP / ER avec une augmentation de l'actualisation des prix allant de 5 à 10 % sur les gros volumes d'achat.

Effectivement, les personnes publiques soumises au code de la commande publique sont tenues, de conclure leurs marchés à prix révisibles lorsque les parties sont exposées à des aléas majeurs du fait de l'évolution raisonnablement prévisible des conditions économiques pendant la période d'exécution des prestations.

Les marchés publics auxquels nous sommes soumis, nous obligent donc à appliquer une formule de révision ayant une incidence directe sur la facturation finale aux communes.

En 2021-2022, le conflit en UKRAINE, a conduit à un contexte inflationniste, générant ainsi une augmentation de plus de 15% sur les prix des matériaux. Les opérations ont subi cette augmentation impactant le solde aux communes au-delà des hypothèses prévues dans le règlement financier (car souvent signé avant la tendance inflationniste).

Cependant dès 2023, le SDEY a intégré cette donnée dans ces chiffrages avec un poste actualisation / révision réajusté à la hausse de façon à limiter au maximum le risque de dépassement du montant figurant dans la convention financière.



3 LE CADASTRE SOLAIRE

Le cadastre est un outil de sensibilisation cartographique, pour voir en quelques clics le potentiel solaire de n'importe quelle toiture de l'Yonne.

Monsieur Richard ZIEGER précise qu'on ne peut consulter le site que si la communauté de communes à laquelle on appartient, a adhéré au cadastre solaire du SDEY.

Monsieur GENTIS précise que le SDEY attend la fin de l'année pour informer les communes qu'elles auront la possibilité d'adhérer au cadastre solaire même si leur com-com de rattachement ne souhaite pas adhérer. Un modèle de délibération sera disponible sur le site en temps voulu.

- *Monsieur PANNETIER délégué de Gurgy demande quand sera mis en ligne les communes qui font partie de la com d'agglomération d'Auxerre ? à partir de la semaine prochaine (S44).*
- *Monsieur CAMUS délégué de Charbuy informe que les ABF sembleraient permettre l'installation des panneaux solaires, plus facilement qu'auparavant.*
- *Monsieur Gérard DELAGNEAU Maire de SORMERY demande au Président si en faisant une lettre d'engagement au SDEY, la commune pourra t'elle accéder au site en attendant de réunir le conseil ? oui c'est possible, le SDEY n'empêchera pas l'accès au site des délais administratifs.*

Voir présentation en annexe

4 LE GROUPEMENT D'ACHAT

Grouper les achats d'énergies pour optimiser les prix, le SDEY offre des conditions tarifaires très optimisées.



Nouveau marché une délibération est à prendre avant le 15 décembre 2023

Pourquoi adhérer ? Pour pouvoir bénéficier :

1. D'un personnel dédié, professionnel et d'un interlocuteur privilégié,
2. De contrats négociés et donc sécurisés,
3. D'outils pour suivre sa consommation avec précision,
4. Pouvoir intégrer les fluctuations du parc immobilier de sa commune (achat, vente),
5. Pas de frais d'adhésion pour les communes rurales, ni pour les communes urbaines qui verse 100% de leur taxe.
6. Accéder à une plateforme pour vérifier ses infos, déposer la délibération et signer la lettre d'engagement.

Pour les nouvelles communes, qui n'ont encore jamais adhéré, il est préférable d'appeler le SDEY pour remplir les données techniques et compléter le dossier d'adhésion.

Voir présentation en annexe



5 L'HARMONISATION DES PRIX DES RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES

Le comité a voté ce 23 octobre 2023, une délibération afin d'instaurer la nouvelle tarification d'utilisation des bornes de recharge.

En effet, au sein même de la région Bourgogne Franche Comté, les tarifs étaient diversifiés d'un département à l'autre, pénalisant ainsi les usagers. Dans le but de s'harmoniser autour de cette question, les syndicats de la région ont décidé d'appliquer une tarification uniforme sur l'ensemble du territoire.

Cette nouvelle tarification, en baisse pour le département de l'Yonne, prend en compte la diminution des coûts de l'énergie en 2024, ainsi que le bouclier tarifaire qui s'applique pour les infrastructures de recharge pour véhicules électriques.

Voir présentation en annexe

6 ACTUALITES

ENEDIS : voir présentation en annexe

ENEDIS/SDEY : loi APER

Loi du 10 Mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables.

Car l'échéance du 31 Décembre 2023 est très courte, le SDEY et ENEDIS sont mobilisés ensemble, pour mettre à disposition des communes, un panel d'outils, qui leur permettra d'identifier rapidement leurs zones à fort potentiel photovoltaïque ou éolien.

En effet, l'enjeu pour les communes est d'éviter de subir l'installation des opérateurs, en ayant défini préalablement quels sont :

1. Le type d'infrastructure qu'elles souhaitent voir s'implanter sur leur territoire ?
2. Les équipements dont elles ne souhaitent pas la présence ?
3. Les zones que les communes sont prêtes à mettre à disposition ? à quelle distance des habitations ?
4. Celles qui devront restées protégées malgré leur potentiel ?

Voir présentation en annexe

GRDF : voir présentation en annexe

L'ordre du jour étant épuisé et les communes n'ayant plus de questions, Monsieur LOURY et Monsieur CLERIN remercient l'assemblée et lèvent la séance.

Le vice-Président
Rémy CLERIN